



Règlement Intérieur - 2024

Ludothèque Associative Vicomtaise

La ludothèque est un espace convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, l'espace d'un moment, de jouer entre enfants, entre adultes, entre amis...mais aussi de faire des rencontres ludiques, d'expérimenter, de créer, d'inventer, etc,

Rappelons que la ludothèque est avant tout un espace de liberté autour du jeu, le but étant de prendre plaisir à jouer. Les « règles du jeu » ci-dessous n'ont pas pour but de sanctionner, mais de permettre à tous un usage respectueux de l'espace.

La ludothèque est ouverte à toute personne, du bébé à l'adulte.

Rappelons que la ludothèque s'inscrit dans un projet plus large de l'association visant à favoriser le bien vivre ensemble à la chaize le vicomte.

La Cotisation

La ludothèque est associative, l'adhésion à l'association et le paiement de la cotisation sont nécessaire pour pouvoir profiter des services de la ludothèque, pour l'année 2024 l'adhésion est de 25€ (ramené à 15€ à partir du 01 septembre).

La cotisation est individuelle, familiale ou professionnelle. Le cotisant principal étant toujours une personne âgée de plus de 16 ans, pour une représentativité à l'assemblée générale. La cotisation est annuelle. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration de l'association et s'applique à toutes personnes selon sa catégorie, et son lieu de résidence.

De plus, pour la location de jeux, un chèque de caution de 40€ par inscrit sera demandé. L'association encaissera ce chèque en cas de dégradation d'un jeu ou d'un retard de plus de deux mois lors de l'emprunt. Ces chèques seront remis à la fin de l'année d'adhésion.

Les règles de prêt

Chaque personne/famille ayant payé sa cotisation peut emprunter jusqu'à 3 jeux et les conserver 3 semaines maximum. Par respect pour les autres cotisants qui attendent eux aussi ces jeux, il est important de ne pas dépasser cette durée d'emprunt. Certains jeux ne peuvent pas être empruntés et sont destinés à rester à la ludothèque, ils sont rangés sur une étagère spécifique indiquant qu'ils ne peuvent pas être emprunter.

Pour que chacun puisse s'y retrouver, les jeux et jouets sont classés et rangés par catégorie ; il est demandé de respecter ce classement lorsque l'on range un jeu. En cas de doute, il est préférable de le remettre aux ludothécaires présents qui conseilleront l'adhérent. D'autre part, nous vous demandons de prendre le temps de ranger correctement les jeux dans leurs boîtes, que ce soit à la ludothèque ou avant de nous rendre les jeux empruntés.

Les piles ne sont pas fournies par la ludothèque. En revanche, il est possible d'en demander aux ludothécaires pour les jeux sur place.

Prêt de jeux

Avant le départ d'un jeu en prêt, le cotisant vérifiera lui-même l'état du jeu et signalera toute différence par rapport au contenu de base. Le cotisant s'engage à le rendre dans le même état à son retour, le jeu sera ensuite vérifié par l'équipe de la ludothèque.

Respect du matériel

Si le jeu est détérioré ou si des pièces sont perdues (en jeu sur place ou en prêt), une participation sera demandée au cotisant responsable. En cas de jeu inutilisable ou de non-retour, le remboursement du jeu sera demandé. A défaut, le chèque de caution sera encaissé. Nous vous demandons de ne pas remplacer les pièces perdues par vous-même avant de nous en faire part.

Le comptoir des gourmands

Un comptoir à goûter, boissons, friandises est disponible dans la ludothèque, il n'est pas autorisé de manger et de boire aux tables de jeux afin de ne pas prendre le risque d'abimer les jeux. Un espace pour goûter est aménagé dans la ludothèque.

La ludothèque se voulant un lieu convivial, il est important de respecter les autres adhérents, les ludothécaires et les bénévoles de l'association par son comportement.

Droit à l'image et responsabilité.

Les mineurs à partir de 11 ans sont autorisés à emprunter des jeux sans responsable si la famille est adhérente, sur présentation d'un justificatif (carte de cotisant par exemple à partir de janvier 2023). Tout enfant de moins de 11 ans doit être accompagné par un adulte pour venir jouer à la ludothèque.

La ludothèque n'est pas un lieu de garderie. Les mineurs sont toujours sous la responsabilité de leur parent ou adulte référent ayant signé leur fiche d'inscription.

Dans le cadre de manifestation ou d'accueil, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo. Ces photos pourront être utilisées dans le cadre des publications de l'association sur papier ou sur le site internet ou par la presse locale. Les cotisants n'autorisant pas l'association à diffuser des photos où ils figurent eux-mêmes ou leurs enfants, doivent l'indiquer sur la fiche d'inscription.

La responsabilité de la ludothèque ne peut être engagée hors de ces murs. Celle-ci ne sera pas non plus responsable des incidents pouvant résulter de l'usage des jouets prêtés.

Application du règlement

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement. Les usagers auront une copie de ce règlement lors de l'adhésion et pourront le consulter sur le site internet de l'association. Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.

En cotisant à l'association Arc en Ciel et sa ludothèque, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ce règlement et vous acceptez de le respecter. En cas de non-respect, l'association se réserve le droit d'exclure toute personne contrevenant au règlement et ceci sans remboursement des frais d'adhésion.